



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/90  
27 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixante-deuxième session  
Point 17 c) de l'ordre du jour provisoire

**PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME:  
INFORMATION ET ÉDUCATION**

**Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme\***

**Rapport de la Haut-Commissaire**

**Résumé**

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 2005/61 de la Commission des droits de l'homme. Il présente des informations sur les événements qui ont marqué l'Assemblée générale en 2005 ainsi que sur les activités connexes menées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

---

\* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible (en particulier concernant les activités entreprises par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme au début du mois de janvier 2006).

1. Dans sa résolution 2005/61 (par. 2 et 3), la Commission des droits de l'homme s'est félicitée de la proclamation par l'Assemblée générale, le 10 décembre 2004, du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Commission a encouragé l'Assemblée générale à adopter, si possible à la cinquante-neuvième session et au plus tard à la fin de 2005, le projet révisé de plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme (A/59/525/Rev.1). Enfin, elle a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de diffuser largement parmi les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales le projet révisé de plan d'action, une fois qu'il aura été adopté par l'Assemblée générale.

2. Le 14 juillet 2005, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 59/113B, le plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme mondial d'éducation, qui met l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire. S'inspirant des principes et cadres établis par les instruments internationaux de protection des droits de l'homme, le plan d'action insiste sur le fait que l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles implique non seulement que ces droits soient intégrés dans tous les processus et outils pédagogiques (programmes d'études, manuels scolaires, supports pédagogiques, méthodes et formations), mais aussi qu'ils soient appliqués au sein même du système éducatif. La responsabilité de la mise en œuvre de ce plan incombe essentiellement au ministère de l'éducation de chaque pays, qui devrait désigner un département ou service chargé de coordonner l'élaboration de la stratégie d'application nationale, ou le doter de moyens accrus s'il existe déjà, en étroite coopération avec l'ensemble des parties prenantes. Les États membres sont également encouragés à désigner et appuyer un centre de documentation chargé de collecter des données sur les initiatives dans ce domaine et d'autres informations et de les diffuser (bonnes pratiques dans divers pays et situations, supports éducatifs, manifestations).

3. Le 11 août 2005, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a adopté la résolution 2005/26, dans laquelle elle se félicite de l'adoption du plan d'action et encourage tous les États à adopter des initiatives dans le cadre du Programme mondial d'éducation. Elle recommande que les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, lorsqu'ils examinent les rapports des États parties, accordent une attention spécifique à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, en particulier dans le cadre du Programme mondial d'éducation, et que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion annuelle des présidents de ces organes.

4. Depuis l'adoption du plan d'action, le HCDH et l'UNESCO ont mené ensemble des activités visant à diffuser le plan. En septembre 2005, ils ont envoyé un message commun à un réseau électronique international d'éducation aux droits de l'homme<sup>1</sup>. En janvier 2006, la Haut-Commissaire et le Directeur général de l'UNESCO ont adressé un courrier personnel aux ministres de l'éducation pour les inciter à mettre le plan d'action en œuvre et leur indiquer qu'ils pouvaient bénéficier d'une assistance à cet effet, sur demande; le Secrétaire général du Conseil de l'Europe s'est joint à la Haut-Commissaire et au Directeur général de l'UNESCO dans cette entreprise, au nom des 46 États membres du Conseil, étant donné l'importance de la mission de ce dernier en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie. Le HCDH et l'UNESCO travaillent en outre à la publication d'un manuel commun sur le thème du plan d'action. Enfin, le HCDH a répondu à plus de 500 demandes dans ce domaine, émanant de sources gouvernementales ou non gouvernementales.

5. De plus, le HCDH a contribué à la mise en œuvre du Programme mondial d'éducation et de son plan d'action par les activités suivantes<sup>2</sup>:

a) Facilitation des échanges d'informations et du travail en réseau entre tous les intervenant grâce à sa base de données sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui comprend des informations sur les supports, institutions et programmes intéressants et qui peut être consultée sur le site Web du HCDH (<http://www.unhchr.ch/hredu.nsf>); grâce aussi à sa collection de textes sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme, collection spécialisée de son centre de documentation qui est accessible à tous et comprend une large gamme de supports d'enseignement et de formation. Le HCDH a en outre apporté son soutien à des activités internationales et régionales d'éducation organisées par d'autres parties prenantes, notamment par des subventions, la diffusion de publications et la participation de spécialistes, selon que de besoin;

b) Renforcement des capacités nationales d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme par le biais de projets de coopération technique entrepris au titre du Programme de coopération technique du HCDH dans le domaine des droits de l'homme. On trouvera des renseignements sur ces activités sur le site Web du Haut-Commissariat (<http://www.ohchr.org/english/countries/coop/index.htm>). Le HCDH a redoublé d'efforts pour renforcer les moyens nationaux de formation du personnel militaire et autre personnel affecté aux opérations de maintien de la paix dans le domaine des droits de l'homme. En étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il a rédigé un manuel d'instruction sur les droits de l'homme à l'usage des observateurs militaires et membres des forces de maintien de la paix, et il a conduit quatre stages régionaux (Amérique latine, Afrique, Asie, Europe et Amérique du Nord) à l'intention des instructeurs des centres nationaux de formation aux opérations de maintien de la paix, afin de mettre à l'essai le projet de manuel et d'amorcer le renforcement des capacités des États membres. Le Haut-Commissariat a aussi mis au point un module de formation spécialisée en vue de la formation intégrée du personnel d'encadrement civil, policier et militaire des opérations de maintien de la paix, dans le cadre d'un projet du Département des opérations de maintien de la paix, et il a participé à trois séminaires organisés par ce Département pour faire connaître le module de formation;

c) Soutien aux initiatives communautaires d'éducation aux droits de l'homme par le biais du projet ACT (Aider les communautés tous ensemble), initiative conjointe du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), consistant à verser de petites subventions aux organisations non gouvernementales, nationales et locales, pour l'élaboration de projets d'éducation et de formation à l'échelon des collectivités. En novembre 2005, le HCDH et le PNUD ont lancé la cinquième phase (2005-2007) du projet ACT, axée sur l'aide aux activités en milieu scolaire, dans les régions et pays ci-après:

- Afrique (Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tchad, Togo);
- Région arabe (Autorité palestinienne, Iraq, Yémen);
- Asie-Pacifique (Afghanistan, Indonésie, Mongolie, Région Pacifique, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste);

- Europe et Asie centrale (Arménie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, République de Moldova, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Ukraine);
- Amérique latine et Caraïbes (Belize, Chili, Colombie, Équateur, Haïti, Mexique, Nicaragua, Uruguay);

On trouvera un complément d'information concernant le projet ACT sur le site Web du Haut-Commissariat (<http://www.ohchr.org/english/issues/education/training/act.htm>);

d) Mise au point d'un certain nombre de supports de formation et d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. En 2005, le HCDH a publié les documents ci-après, dans sa collection intitulée «Série sur la formation professionnelle»:

- «Les droits de l'homme et les prisons», Manuel de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire (comprenant un manuel, un recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, un guide à l'usage des formateurs et un recueil de normes en édition de poche);
- «Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme: Droits économiques, sociaux et culturels»;
- «Droits de l'homme: Guide à l'usage des parlementaires», publié conjointement avec l'Union interparlementaire;

Ces publications sont en cours de traduction dans les six langues officielles de l'ONU.

On trouvera une information complémentaire sur ces ouvrages et d'autres publications du HCDH, y compris leur texte en version électronique, sur le site Web du HCDH (<http://www.ohchr.org/english/about/publications/index.htm>);

e) Diffusion à l'échelle mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le HCDH a tenu à jour et enrichi la partie de son site Web consacrée à la Déclaration universelle des droits de l'homme (<http://www.ohchr.org/english/issues/education/training/udhr.htm>), qui comprend de nombreux ouvrages concernant la Déclaration, dont sa version dans plus de 300 langues nationales et locales. Le HCDH a actualisé et enrichi sa collection sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui contient plus de 500 ouvrages ou objets concernant la Déclaration (supports imprimés et multimédias, et de nombreux objets commémoratifs), dont une sélection est exposée en permanence au rez-de-chaussée du secrétariat du Haut-Commissariat, à Genève.

## Notes

<sup>1</sup> Le réseau Listserv, qui met en relation plus de 3 500 éducateurs dans le domaine des droits de l'homme de quelque 160 pays (juin 2005). On trouvera des informations sur le site <http://www.hrea.org/lists/hr-education/>.

<sup>2</sup> On trouvera un complément d'information sur toutes ces activités sur le site Web du HCDH, à l'adresse <http://www.ohchr.org/english/issues/education/training/index.htm>.